



Encore un train de retard sur la circulation du coronavirus !

Depuis la fin du confinement, toujours avec un temps de retard, les mesures gouvernementales courent après la remontée du virus qui est en « croissance exponentielle » selon Santé publique France. Cette recrudescence ne s'accompagne pas pour le moment de celle des décès, car le virus se développe aujourd'hui dans une tranche d'âge où les complications sont moins fréquentes. Des progrès ont heureusement été effectués dans la prise en charge des malades et les personnes vulnérables sont mieux protégées par la généralisation du port du masque.

Mais le virus n'en est pas moins tout aussi dangereux et tout cela risque de n'avoir qu'un temps, comme l'atteste le début de remontée des hospitalisations. Les tranches d'âge ne sont pas étanches. D'autant qu'avant même l'apparition des épidémies automnales, le système de tests est saturé, les résultats rendus parfois avec retard.

Comment alors organiser quatorzaine et traçage avec des moyens qui restent très insuffisants aggravés par la mauvaise volonté de beaucoup d'employeurs, y compris publics, alors que les entreprises tendent à devenir les principaux points de multiplication des clusters ?

Il aura par ailleurs fallu attendre le 1^{er} septembre pour que le masque s'impose en entreprise, alors que c'est dans les lieux clos et mal ventilés que le virus circule le plus activement !

Des mesures gouvernementales irresponsables !

Dans ce cadre, la circulaire fonction publique du 1^{er} septembre, voir [ICI](#), est irresponsable.

Cette circulaire met fin au télétravail généralisé tel qu'il a pu être mis en place durant la crise sanitaire et jusqu'à présent avec pour résultat la multiplication des risques dans des transports publics saturés où les gestes barrières ne peuvent être respectés. Par ailleurs aucune négociation n'a eu lieu sur les nouvelles modalités de télétravail prévues par la réglementation. Décret du 11 février 2016 modifié le 5 mai, voir [ICI](#). En attendant une telle négociation les règles communiquées au CT central du 19 juin restent valables, voir [ICI](#).

Cette circulaire sous prétexte de progression des connaissances médicales, supprime la plupart des autorisations d'absence pour les personnes vulnérables. Sont entre autres supprimées les autorisations d'absence pour les agents publics vivant avec des personnes vulnérables alors qu'aucun moyen réel ne permet de les protéger complètement, en particulier dans les transports. Voir la liste des pathologies [ICI](#).

Les mensonges du gouvernement et sa conception autoritaire et policière de la société nourrissent malheureusement la propagande des anti-masques et les thèses complotistes.

Ville de Paris : les actes doivent suivre les mots au lieu de les contredire !

Alors que la Maire de Paris affirme prendre le maximum de précautions contre l'épidémie, la réalité est bien plus contradictoire dans les services de la Ville.

- **Suspension dès le 11 juillet des ASA pour les personnes vulnérables et leurs proches dont nous exigeons le rétablissement immédiat.**

- Absence fréquente de réunions dans les services sur la mise en œuvre des mesures de prévention décidées bien souvent sans concertation avec les agents au détriment de leur efficacité. Il ne vient manifestement pas à l'idée de la plupart des responsables que nous sommes les mieux à même avec l'aide des professionnels de la médecine préventive et des psychologues du travail de mettre en œuvre une prévention adaptée.
- Absence de prise en compte de la fatigue des agents dans le cadre des nouvelles conditions de travail et de transport.
- Dénier ou minimisation de la dangerosité de certaines situations et volonté de faire à tout prix fonctionner les services même en cas d'agents touchés par le virus.

Pour nous contacter et vous informer :

cgt@us-cgt-spp.org

SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr

<https://www.facebook.com/parisnebatpasenretraite/>

<https://www.instagram.com/parisnebatpasenretraite/>

Caisse de grève : <https://www.lepotsolidaire.fr/pot/41fl6ye6>

